« Le 22 novembre, dit-il, Barbès avait eu dix-huit cents voix. Il en a eu hier trois mille deux cents. Quatorze cents de plus.

» Il faut ajouter que, le 22 novembre, il y a eu 29,800 votants, et que le 6 décembre, il n'y en a eu que 20,900 ; neuf mille de moins.

» Sur un nombre de votants réduit d'un tiers, les votes pour Barbès ont presque doublé. Et nous ne parlons pas des *voix non-comptées !*

» L'autre fois, Barbès avait eu le *seizième*, des voix ; cette fois il en a le *sixième*.

» Par ce progrès fait en quinze jours, on peut prévoir ce que sera la question des insermentés aux prochaines élections. — Albert Barbieux.

Le même journal, par la plume de M. Lockroy, soutient que le suffrage universel est incompatible avec l'hérédité. C'est l'annonce de l'association du prince impérial au gouvernement qui fournit à M. Lockroy l'occasion de discuter cette thèse passablement scabreuse :

« Si le suffrage universel était compatible avec l'hérédité, dit-il, ce ne serait point encore Napoléon IV qui devrait s'asseoir sur le trône. Ce serait un descendant de Pharamond le Chevelu, lequel Pharamond a été élu par le suffrage universel, le premier. La famille Pharamond est la seule légitime.

» Si vous reconnaissez que la nation a eu le droit de transmettre les droits de la famille Pharamond à la famille Bonaparte, vous devez reconnaître que la nation peut, aujourd'hui, transmettre les droits de la famille Bonaparte à une autre famille — ou encore les garder pour elle. »

M. Lockroy est un homme fort logique, mais il ne serait pas prudent à nous de le suivre sur le terrain brulant où il s'engage et nous aimons mieux examiner avec M. Fernand Langlé, de la *France*, la mission de la nouvelle majorité qui parait devoir se constituer au sein du Corps législatif, sous le nom de parti constitutionnel progressiste. Selon, M. Langlé, ce parti doit s'interposer entre ces deux extrêmes absolus qui, selon l'expression du discours impérial « pretendent tout conserver sans changement » ou « aspirent à tout renverser. »

« L'organisation de la liberté, dit-il, est de toute évidence, la résultante des vœux du plus grand nombre; ce n'est pas vers le passé que se tournent les regards; déjà même ce passé se trouble, il s'efface; il n'a pas d'autorité sur le présent et n'est pas cependant encore acquis à l'histoire; ce n'est donc plus l'heure de perdre en récriminations oiseuses ou en regrets suspects le temps précieux dû aux progrès qui doivent être incessants; il faut préparer l'avenir et marcher droit vers lui.

» C'est précisément ce travail d'aplanissement et cette marche en avant que semblent [illegible] les constitutionnels-progres- [illegible] délicate, œuvre de vertu, qui entraine une grave responsabilité; mais œuvre pleine de grandeur, dont l'élément primordial doit être l'abnégation personnelle la plus résolue.

» Il en résultera cette pacification des esprits, si nécessaire à la prospérité publique, et qui est un des problèmes posés; car il importe que le pays rendu à la confiance se ranime; il importe qu'il retrouve la sécurité parfaite à laquelle il aspire, pour qu'il restitue pleinement au Corps législatif sa légitime influence. Quel spectacle sera plus propice à cette renaissance que celui des élus du suffrage universel poursuivant avec calme le but qui est leur devoir et leur honneur : la régénération politique, financière et administrative de la France? »

M. Langlé conclut ainsi :

« Les devoirs de chacun et de tous sont ainsi tracés par la raison et le patriotisme ; mais, si nous avons l'espoir qu'ils seront respectés, nous savons aussi que le parti constitutionnel progressiste sera vigoureusement combattu.

» Qu'il apporte donc dans la lutte une modération égale à sa fermeté; qu'il en donne l'utile exemple aux partis qui s'agitent au dehors de l'enceinte du palais Bourbon; champion affirmé de la liberté, qu'il pratique le respect absolu de la liberté de ses adversaires.

» Il faut que son libéralisme soit inébranlable, appuyé par des actes et proclamé par des résultats ; il faut qu'il soit incessant et tenace, fort de sa loyauté, invincible par sa conscience; il faut que son programme soit le drapeau qui porte dans ses plis, avec l'honnenr de la phalange; celui de chacun de ses combattants.

» Fidèle à ce mot d'ordre, le parti constitutionnel-prógressite deviendra l'expression parlementaire du libéralisme national; ainsi, les personnalités s'effaçant, les nuances s'effaceront d'elles-mêmes, et la France acceptera comme un gage de paix et de conciliation l'avénement définitif du parti libéral. »

Le programme de la réunion-Josseau plait aussi à l'*Union*, mais elle en tire une conclusion qui n'est pas aussi optimiste que celle de la *France* :

« En le lisant , dit-elle, on se croit transporté dans un autre monde politique ; la pièce et les acteurs (pas tous) sont changés ; et les perspectives sont si brillantes que l'on craint d'être le jouet d'un mirage dans ce long désert où, pendant si longtemps, l'errante liberté n'a pu trouver le moindre abri pour reposer sa tête. Il y a quelque chose de mieux qu'un beau programme, c'est sa franche et généreuse exécution : il faut pour cela des ministres unis, une majorité réelle, un pouvoir qui ne se met par en travers. En sommes-nous là ? C'sst fort douteux. Notre pays est parfaitement mûr pour la liberté : mais le second empire l'est-il ? — Poujoulat . »

Puisque nous citons l'*Union*, signalons une belle page dé M. Laurentie sur le Concile :

« Vn Concile œcuménique au dix-neuvième siècle! Quel spectacle! Le monde romain, coupé en deux parts, qu'on appelait l'Orient et l'Occident, avait eu ses grands Conciles d'où étaient parties les immortelles proclamations qui devaient à jamais opposer la triomphante unité de l'Eglise à la mobilité des sectes et des hérésies ; et dans les âges plus récents, d'autres Conciles généraux avaient aussi été tenus, mais bornés encore à la représentation du même monde, que la domination romaine avait comme montré aux conquêtes du christianisme.

« Mais quelle merveilleuse nouveauté! Quatre cents, trois cents ans sont à peine écoulés depuis le Concile de Florence et le Concile de Trente, et ce n'est plus seulement l'Orient et l'Occident, ce n'est plus le vieux monde romain qui s'en vient prendre part à une autre assemblée générale des nations chrétiennes, c'est tout un monde nouveau embrassant à la fois la civilisation et la barbarie, de l'Afrique aux îles de l'Océanie, de l'Amérique au Japon et à la Chine. Ainsi l'Evangile a envahi toute la terre, si ce n'est que les races impies survivent dans les régions mêmes qu'il a éclairées, comme pour donner plus d'éclat aux luttes et aux victoires de la foi dans le monde entier.

« Ainsi la Providence répond à ceux qui s'en allaient disant que le christianisme était mort, voilà comme il est mort! »

[illegible]

La famille d'Orléans vient d'être encore une fois visitée par le malheur. Mme la duchesse d'Aumale est morte lundi à Twickenham. Depuis quelques jours déjà l'espoir de la conserver à la vie s'était presqne complétement évanoui et on luttait sans illusion contre le mal qui devait l'emporter. La duchesse d'Aumale avait toujours été, on ne l'ignore pas, d'une organisation excessivement délicate. La force morale, qui seule autrefois soutenait ce corps si fragile, avait été comme brisée par la mort du prince de Condé. A dater de la perte de ce fils, qui donnait de si belles espérances, la duchesse d'Aumale n'a plus fait que languir. Sa mort va faire un nouveau vide à ce foyer déjà si triste. Le duc d'Aumale n'a plus aujourd'hui, pour l'aider à supporter les douleurs de l'exil, qu'un dernier fils, dont la santé, presque aussi délicate que celle de sa mère, a maintes fois inspiré de sérieuses inquiétudes.

Mme la duchesse d'Aumale était âgée de quarante-sept ans. Comme la pieuse reine Marie-Amélie, elle appartenait par sa naissance à la famille des deux Siciles. Sa mère, la princesse de Salerne, vit encore. Devenue veuve, elle était allée s'établir en Angleterre auprès de son gendre et de sa fille.

(*Journal de Paris.*)

## Petite Chronique.

Les journaux de Paris confirment ce matin la nouvelle que nous apportait hier le télégraphe de l'insuccès de la nouvelle pièce de M. E. Augier:

La donnée de l'ouvrage manque d'originalité et les épisodes d'intérêt. A peine quelques scènes attachantes mais plutôt caricaturales que véritablement comiques.

Les acteurs ont fait leur possible pour conjurer un échec indubitable dès la fin du premier acte et qui a pris, à compter du troisième, l'aspect d'une déroute, Got et Bressant ont été, le premier d'une hypocrisie consommée dans le rôle de Saint-Agathe, le second d'une impertinence très réussie dans le personnage du baron d'Estrigand. Le héros du drame Champion, représenté par Delaunay, a été faible et insuffisant aussi Mlle Favart sauf dans la scène du 4ie acte.

Somme toute, déception générale, et à la tombée du rideau des chuts effroyablement nombreux et même des sifflets.

—

Le Conseil municipal de Brest, a émis le vœu que les maires soient nommés par les conseils municipaux.

Le sultan n'a fait de cadeau ni à l'Impératrice ni aux personnes de la suite. Les décorations accordées n'ont pas même été livrées en diamants, mais simplement en argent. Toutelois, le sultan a offert à Sa Majesté le portrait de l'Empereur, fait au petit point en tapisserie, et agrémenté de cheveux.

—

Le *Monde* fait remarquer que la phrase à effet du discours de l'empereur: *L'ordre, j'en réponds!* a été complétement dénaturée par le télégraphe. Les journaux allemands et italiens nous arrivent invariablement avec la variante qui suit: «La France veut la liberté, mais avec *l'ordre, j'en réponds*», absolument comme si dans le langage familier l'empereur avait dit: « Je vous en donne ma parole.» Les journaux italiens ont traduit : « La France veut la liberté avec l'ordre, je m'en porte garant ! »

Est-ce une distraction du télégraphe ? Est-ce une correction après la lettre ?

—

On remarque, depuis quelques jours, une tendance arithmétique effrayante dans les articles de M. Girardin à la *Liberté*. Je n'ai pu résoudre qu'avec l'aide d'un professeur de mathématiques spéciales le problème suivant :

Ce manifeste des 114, qui ôte à la réunion des 43 — devenus les 37 — du centre gauche sa raison de subsister, et auquel la plupart des 252, formés des 116 et des 136, se rallieront s'ils veulent détruire dans son œuf le germe de dissolution du Corps législatif, donne pleinement raison aux trois articles que nous avons publiés sous ces trois titres : [illegible] *La Tâche de M. Emile Ollivier ; Les Trois manifestes.*

—

Il y a toujours quelques épis à glaner dans le champ des souscriptions du *Rappel* :

Un Montagnard qui hait autant la démocratie autoritaire que la tyrannie d'un souverain . . . . . . . . 1 fr.

Une haine dans les prix doux.

Deux ennemis de l'arbitraire et du rire imbécile. . . . . . . . 2 50

Serait-ce une ironie à l'adresse de l'HOMME *qui rit ?* O ! irrévérence!

Un débiteur . . . . . . . . 0 50

Frère, pensez à vos créanciers.

—

La *France*, saisissant l'actualité aux cheveux, donne un titre nouveau : *La garde nationale et Henri Rochefort*, à deux couplets qui, si je ne me trompe, remontent à 1831 et 1832. Ils sont d'ailleurs fort gais et se chantent sur l'air — bien oublié ! — de la *Parisienne*:

1er *couplet*

Vive à jamais la garde nationale
Arc-en-ciel de nos libertés !
Si ell' n'fait pas d'bien, ell' n' fait pas d'mal
C'est pour ça qu'ello a mon amitié.
Sitôt qu'il s' présente une émeute
Bien loin qu' son grand cœur s'en émeuve,
Ell' prend son fourniment,
Son fusil r' luisant.
Embrass' sa femm' embrass'ses p'tits enfants;
S'il pleut, eh bien, ell' s' mouille
En faisant la patrouille !

2e *couplet et moralité.*

Sitôt que l'émeute est finie
Ell' rentr' gaîment dans ses foyers ;
De la revoir sa famille est réjouie,
On lui prépare un joli p'tit souper,
En mangeant ell' passe en revue
Toutes les horreurs qu'elle a vues !
Puis on s'couche content
Et sa femm' lui dit, tout bas, en s'endormant,
D'jamais, dans sa boutique,
Ne parler politique !

—

Vous vous êtes demandé sans doute comment feu Peabody avait gagné cette énorme fortune dont ii laisait un si libéral usage. Le *Moniteur* nous donne, d'après les feutlles américaides, quelques renseignements là-dessus.

« D'abord il avait pris pour règle d'inviter à ses diners ou à ses soirées tous ceux qui arrivaient avec une traite sur sa maison de banque ; la chose fut bientôt sue, et tous les Angatis allant en Amérique ue voulaient que des lettres de change sur sa maison. Ensuite, un peu avant la guerre civile, il acheta du coton pour plusieurs millions de dollars, et y gagna 200 pour cent ; enfin, lors de l'affaire du Trent, il mit toute sa fortune en papiers américains, qui venaient d'éprouver une baisse énorme, et il réalisa là encore un bénéfice de plusieurs millions de dollars.

« Riche comme il était, il était naturellement l'objet des séductions féminines. Une fois il y céda et allait épouser une jeune et jolie fille qui paraissait la candeur même.

« Mais, par hasard, il apprit qu'elle avait, pour épouser tous ses millions, congédié son ancien fiancé ; à son tour, il la planta là.

« Ajoutons que les douze millions qu'il a donnés aux pauvres de Londres ne profitent pas aux vrais indigents qui meurent de faim, mais aux personnes de médiocre aisance auxquelles, avec cet argent, on a construit des logements à bon marché ; ce sont là aussi des gens dont le sort inspire de l'intérêt, mais ce n'est pas eux précisément que Peabody avait en vue de soulager. »

—

Dialogue de la Chambre (Pierre Véron *scripsit* — *Monde illustré*).

— Que pensez-vous de notre nouveau collègue Y...? On dit que sa parole impétueuse ne connait pas d'obstacles?

— Oui, beaucoup de fougue, en effet, mais pas de netteté?

— Un coup de foudre, sans éclair.

EDMOND DUVAL.

## Chronique Locale

***Lespersonnes qui s'abonneront à partir du 15 décembre, recevront le journal gratuitement jusqu'à cette époque.***

La réunion du Comité de tissage (Association de l'Industrie et du Commerce) a eu lieu hier dans la salle des Cours de physique au collége.

Trente-quatre membres assistaient à cette première séance.

M. Thomas, secrétaire-adjoint, a présenté au nom du bureau, quelques observations sur les conditions générales dans lesquelles la Chambre syndicale engage les comités à diriger leurs travaux, ainsi que l'énoncé de quelques questions dont le Comité de tissage aura plus spécialement à s'occuper.

Il a été procédé ensuite à la formation du bureau.

Ont été nommés :
Président, M. Eugène Grimonprez, fils;
Vice-Président, M. François Roussel;
Secrétaire, M. A. Férou.

Nous reproduirons demain le rapport de M. Thomas.

—

La Chambre syndicale rappelle à MM. les membres de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix, que la réunion du Comité de filature, peignage et mécanique, aura lieu demain jeudi 9 courant, à 4 h. 1/2, au Collége, salle des Cours de Physique.

—

Les journaux de Lille publient la lettre suivante adressée à M. Verley, vice-président de la Chambre du commerce :

Lille, 1er décembre 1869.

» Cher vice-président,

» J'ai reçu de Paris la lettre par laquelle vous m'exprimez dans les termes les plus affectueux votre désir de me voir retirer ma démission de président de la Chambre de commerce.

» Depuis mon retour vous m'avez renouvelé au nom de la Chambre l'expression du même désir. Je suis profondément touché de ces marques de sympathie.

» Voici les circonstances dans lesquelles ma double retraite de la Chambre et du Conseil supérieur m'a paru nécessaire.

» Ayant été pressenti sur mon entrée au conseil supérieur où il y avait une vacance, j'ai répondu que je m'associerais à tout ce qui pouvait augmenter l'influence de la Chambre à la tête de laquelle j'étais placé.

» Etant compris dans le décret impérial portant réorganisation de ce conseil, ma première préoccupation fut de chercher à faire fortifier l'élément industriel dans sa composition.

» Lorsque me parvint la circulaire de M. le ministre du commerce concernant la nomination de délégués, je convoquai d'urgence la Chambre et lui proposai de faire les désignations nécessaires.

» La Chambre décida qu'il n'y avait pas lieu de faire la désignation de délégués dont l'acceptation serait, d'ailleurs, plus que douteuse.

» Au regret de voir l'élément industriel trop peu représenté dans le conseil supérieur, se joignit pour moi la douloureuse appréhension que le jour où les conclusions de ce conseil seraient soumises au Corps législatif, le refus si général de paraître à l'enquête administrative, après avoir concouru à la récente enquête locale, ne devint préjudiciable à nos industries en souffrance.

» Ces considérations m'ont conduit à donner ma double démission.

» En ce qui concerne la Chambre, ma résolution ne résulte nullement, comme d'ailleurs vous avez bien voulu le constater publiquement, d'un dissentiment avec mes collégues sur les principes que la Chambres a toujours professés ; il n'y a eu entre nous qu'une simple divergence d'opinion sur les voies et moyens.

» Je n'ai pas besoin de rappeler que, pendant vingt-quatre ans que j'ai eu l'honneur de présider la Chambre, le plus parfait accord n'a cessé d'exister dans nos convictions économiques, chaque page de nos archives en fait foi.

» Au surplus, mon cher vice-président, je craindrais que mes forces ne fussent plus en rapport avec l'activité et l'énergie qu'exige la défense de l'industrie dans les circonstances difficiles qu'elle traverse.

» Que mes anciens collègues me permettent d'emporter dans ma retraite le souvenir de la bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée ; ce sera pour moi une large récompense des efforts que j'ai faits pour justifier la confiance que j'ai été honoré.

» Je vous renouvelle, cher vice-président, l'expression de mes sentiments de sincère affection.

» (Signé) : Fréd. KUHLMANN. »

—

Nous lisons dans l'*Écho de la Frontière* :

« Le mouvement en faveur du travail national et d'une enquête faite par le Corps législatif, au lieu d'une enquête administrative, va toujours en s'accentuant dans notre important département, et nous avons lieu, en présence des nombreuses marques de sympathie qui nous sont accordées, de nous applaudir d'avoir des premiers ici défendu ouvertement la cause si intéressante de l'industrie et du commerce.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 DÉCEMBRE 1869.

— 35 —

# TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(*Suite*).

## XXII

GRAND CŒUR ET PETITE INTELLIGENCE.

— La vérité est — à un homme tel que vous — on ne doit pas la cacher, que ma sœur n'aime pas votre fils.

— Vous me l'avez dit, et je crois vous avoir répondu que ce n'était pas une raison pour ne pas s'épouser.

— Alliette et moi nous pensons autrement. Elle veut que son mari lui plaise, et jusqu'à présent César...

— Ne lui plaît pas, tranchons le mot. Je conviens avec vous que jusqu'à présent, il n'a rien de ce qu'il faut pour séduire; mais savez-vous ce qui me rassure, ce qui me rend tout à fait confiant? C'est qu'à l'âge de mon fils, j'étais exactement comme lui, ce qui ne m'a pas empêché, vour m'entendez bien, n'est-il pas vrai? de rendre madame d'Igornay parfaitement heureuse pendant les dix mois qu'elle a vécu après notre mariage.

Je voudrais que ma sœur eût été témoin de tout ce qui s'est passé entre nous — dit Tristan, qui, en toute autre circonstance, n'eût pû s'empêcher de sourire des causes de la confiance du baron — elle changerait d'avis, j'en suis sûr.

— Il ne tient qu'à vous de la mettre au fait; maintenant dites-moi pourquoi, les choses étant ainsi, vous ne m'avez pas franchement refusé la main de votre sœur quand je vous l'ai demandée?

— J'ai craint de blesser en vous l'homme que mon père aimait le mieux, en qui il avait toute confiance, m'avez-vous dit.

— Il fallait avant tout, être sincère, Aujourd'hui c'est un peu tard: j'ai confié ce mariage a mes amis, on en parle dans le public ; s'il ne se faisait pas, la longue intimité de nos deux familles serait nécessairement rompue, et ma foi, ce serait dommage pour tout le monde.

— Je pense comme vous — répondit Tristan, qui ne compris pas qu'une rupture avec un homme du caractère dont d'Igornay venait de faire preuve ne pouvait avoir les conséquences funestes qu'il redoutait.

— Résumons-nous — dit le baron — si vous êtes ruiné, cela m'est égal; si vous ne l'êtes pas, celà m'est indifférent; nous vous épousons riche ou pauvre, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai ?

— Alors, rien n'est changé? — reprit Tristan en cherchant à donner de la fermeté à sa voix.

— Rien, absolument, si ce n'est toutefois que si votre sœur se trouvait trop malheureuse, nous nous regarderions comme mutuellement dégagés, et alors, vous m'entendez bien...

— Alliette m'a donné sa parole, et elle est incapable de la retirer.

— Pas de violence, au moins! — s'écria d'Igornay avec un gravité qui jeta le trouble dans l'esprit de Tristan.

— Me croiriez-vous capable d'en employer? — demanda-t-il avec embarras.

— Qui sait? — répondit d'Igornay. — Vous étiez vif dans votre jeunesse, et j'ai appris par expérience que cela ne se passe jamais tout à fait.

— Ma jennesse? Mais elle est à peine commencée.

— C'est votre enfance que j'ai voulu dire. Maintenant, mon ami, aidez-moi à me rendre auprès de la Biche: ma jambe s'est furieusement engourdie depuis que je suis ici.

— J'espère cependant qu'elle ne vous empêchera pas de vous réunir à nous la semaine prochaine. J'ai quelques personnes pour l'ouverture de la chasse, et j'avais prié César de vous le dire.

— Ce qu'il a fait avec la plus grande exactitude; il est convenu entre nous que nous venons coucher ici dimanche soir.

Le baron s'était levé en prononçant ces mots, et, appuyé sur le bras de Tristan, il se dirigea vers la porte du salon; ils paraissaient ainsi dans la plus grande intimité.

Comme ils traversaient le vestibule, ils aperçurent la mère Leclerc assise sur une banquette et paraissant attendre.

— Ainsi nous sommes parfaitement d'accord — dit le baron en passant.

— Il ne pouvait en être autrement avec un homme tel que vous — répondit Tristan.

Puis ils sortirent, et quelques minutes après, d'Igornay hissé, non sans peine, sur la Biche, s'acheminait vers sonmanoir.

Quan Tristan rentra, il retrouva la mère Leclerc à la place où il l'avait laissée. En l'apercevant, il fit un geste d'impatience dont elle ne tint aucun compte, car si elle se leva, ce fut pour le suivre dans le salon.

Il voulut alors s'éloigner ; mais elle lui fit comprendre qu'elle voulait lui parler, et le signe dont elle se servit fut tellemsnt impératif, que Tristan se résigna à subir cette troisième épreuve.

## XXIII

TROISIÈME ÉPREUVE.

Depuis quelques semaines, la mère Leclerc avait semblé indifférente à ce qui se passait autour d'elle : mais, par sa brusque apparition dans une circonstance grave, elle venait de prouver tout à coup que si elle ne voulait pas être inutilement tracassière, elle ne renonçait pas à intervenir en certaines occasions solennelles, ainsi qu'elle l'avait déjà fait.

Cette opportunité fut ce qui frappa le plus Tristan, car si elle n'était pas le résultat d'un plan combiné avec M. Vialard et le baron d'Igornay, il était bien facile de ne pas admettre qu'elle avait pour origine la parfaite connaissance de ce qui se passait. Il n'y avait donc plus de liberté possible au milieu de tous ces tiraillements, et il ne restait plus à choisir qu'entre la révolte ouverte ou la soumission absolue, c'est-à-dire le péril ou l'humiliation : nous examinons les choses au point de vue du principal intéressé.

*La suite au prchain numéro*